

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 11 MARS 2013
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoit Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Raymond Beaudry, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2013-03-039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement 2013-03 modifiant le règlement 2012-05.
4. Grief : dossier 001.
5. Demande d'aide financière présentée par monsieur Olivier Gobeil-St-Amand.
6. Liste des taxes impayées.
7. Annonce dans le bulletin spécial du Nouvelliste.
8. Varia.
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2013-03-040

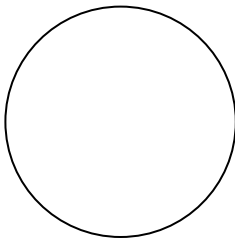
**REGLEMENT 2013-03 VISANT À MODIFIER LE
RÈGLEMENT 2012-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT POUR LA RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RUE JACOB**

CONSIDÉRANT QUE Pluritec ltée a déposé un nouveau document d'estimé des coûts du projet pour l'aménagement d'un système de traitement des eaux usées de la rue Jacob en date du 24 janvier 2013 et qui évalue à 563 503,97 \$ le coût total du projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le règlement 2012-05 afin de l'adapter aux nouveaux coûts estimés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE la municipalité de Champlain adopte le règlement 2013-03 et qu'il est décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 2013- 03 et le titre de « Règlement de modification du règlement 2012-05 ».

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le montant de 563 504 \$ devra apparaître dans le texte du règlement 2012-05 en lieu et place du montant de 448 769 \$ qui apparaissait pour évaluer le coût des travaux et le montant d'emprunt autorisés.

Le texte de l'article 1 est modifié pour faire référence au document « Estimation de coût des travaux, aménagement d'un système autonome de traitement des eaux usées – rue Jacob, dossier 2009310-2. » plutôt que Estimation préliminaire du projet – option 1 préparé par Pluritec ltée en date du 19 juillet 2012.

Le texte de l'article 6 est modifié pour établir à 80 % plutôt qu'à 77 % la portion du coût des travaux qui sera remboursée par une affectation d'un montant de subvention.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2013-03-041

GRIEF : DOSSIER 001

CONSIDÉRANT QUE le syndicat canadien de la fonction publique, section locale SCFP-2414-A, a déposé pour monsieur Sylvain Lessard un grief à l'effet que l'horaire de travail de l'employé temporaire n'a pas été respecté et demande le remboursement de dommages;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des dispositions de la convention et du grief;

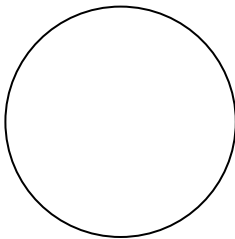
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal de Champlain informe le syndicat qu'il estime que les dispositions de la convention collective en vigueur concernant l'horaire de travail ont été respectées et qu'il n'y a donc aucun dommage.

ADOPTÉ unanimement

2013-03-042

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PRESENTEE PAR MONSIEUR OLIVIER GOBEIL-ST-AMAND



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'une somme de 100 \$ soit remise à Olivier Gobeil-St-Amand à l'occasion de ses compétitions qui se dérouleront à Bremen, Allemagne, et à Vancouver, Colombie-Britannique, en mars et juillet 2013.

ADOPTÉ unanimement

2013-03-043

LISTE DES TAXES IMPAYEES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires ont un retard important dans l'acquittement des montants dus pour le paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont déjà été entreprises pour inciter les propriétaires à payer les montants dus à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le secrétaire-trésorier soit mandaté pour soumettre à la procédure de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers les propriétés qui accusent des retards de paiement de plus de 2 ans et dont les propriétaires n'auront pas pris d'engagement de paiement.

ADOPTÉ unanimement

2013-03-044

ANNONCE DANS LE BULLETIN SPECIAL DU NOUVELLISTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'une annonce soit insérée dans le cahier spécial « MRC des Chenaux » du 23 mars 2013, au montant de 306 \$, pour 1/8 de page.

ADOPTÉ unanimement

2013-03-045

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Raymond Beaudry, maire
Maire

Jean Houde
Secrétaire-trésorier